

# Une part du capital des chantiers navals de Saint-Nazaire pourrait revenir aux salariés



© Radio France - Mikael Roparz

Par Yann Blake

**Les salariés du chantier naval STX à Saint-Nazaire pourraient devenir actionnaires, ce qui leur assurerait une présence au conseil d'administration. Le 30 mai dernier, Emmanuel Macron avait fait le déplacement à Saint Nazaire et annonçait sa volonté de revoir la répartition des parts du capital.**

Il est prévu à ce jour d'accorder 48% des parts à l'italien Fincantieri laissant le reste à l'Etat et à Naval Group. Mais l'entrée au capital des salariés de ce fleuron de l'industrie française, est « *une possibilité qui est en discussion et en bonne voie* » selon Christophe Morel, délégué syndical CFDT. La participation pourrait atteindre 2 à 3%. Le droit de préemption arrive à échéance à la fin du mois ce qui pousse le Ministère de l'économie en charge du dossier à trancher dans les jours à venir.

**Un projet bien accueilli par les salariés**

« *C'est un moyen de prendre son avenir en main, de ne pas attendre que ce soit nationalisé ou pris par les autres. Il y a beaucoup de salariés qui m'ont déjà dit "j'y réfléchirai"* » ajoute le représentant de la CFDT, troisième syndicat des chantiers.

Avant 2006 lorsque Alstom était actionnaire majoritaire, il était déjà possible pour les salariés d'acheter des actions. Bruno Retailleau, président de la région des Pays de la Loire souhaite le retour de cette possibilité et l'a fait savoir à Bercy.

**TPE et PME également de la partie**

Mais cette arrivée des salariés ne serait pas la seule nouveauté dans la nouvelle répartition du capital des chantiers souhaitée par le Président Macron : « *Les chefs d'entreprises ligériens, co-traitants des chantiers navals STX France, ont fait part de leur souhait d'entrer au capital pour une part minoritaire, tout en laissant le pilotage industriel à FINCANTIERI sans placer le groupe italien en position majoritaire* » affirme Bruno Retailleau. D'autres possibilités sont en effet à l'étude comme l'entrée de TPE et PME Locale ou des armateurs MSC et RCCL.